
Revendications du SNPTES pour les professeurs de l'enseignement scolaire affectés dans le supérieur (ESAS)

L'accord majoritaire relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières¹ prévoit une revalorisation de la prime d'enseignement supérieur (PES) perçue par certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur : « *La prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux professeurs de l'enseignement scolaire affectés dans le supérieur (ESAS) sera maintenue et revalorisée de façon uniforme pendant sept ans pour un montant global de 25,5 M€.* » Le protocole précise que cette revalorisation devrait se concrétiser par une augmentation progressive du régime indemnitaire statutaire (PES) des collègues de l'ESAS pour atteindre plus de 100 euros par mois en 2027. Cependant, ceci conduit à ce que désormais la PES ne soit plus alignée sur le montant de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) des enseignants-chercheurs.

Lors des négociations préalables à la signature de l'accord, le SNPTES a revendiqué une revalorisation plus importante. La réponse du ministère a été d'ajouter le paragraphe suivant : « *Le Toutefois, d'ici trois ans, un réexamen de la situation des ESAS sera fait par le groupe de suivi pour faire des propositions pour une meilleure prise en compte de leur investissement pédagogique.* »

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation déclare en effet vouloir attendre de connaître les conclusions des négociations menées dans le cadre de l'agenda social du ministère de l'éducation nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS). Le SNPTES s'interroge sur la pertinence de confier au MENJS les questions relatives à la rémunération et aux carrières des professeurs de l'enseignement scolaire dès lors qu'ils sont affectés dans le supérieur. Pour le SNPTES, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doit prendre ses responsabilités.

Le SNPTES revendique une loi de programmation de l'enseignement supérieur en complément de la loi de programmation de la recherche. Ce qui permettrait notamment de financer de nouvelles mesures de revalorisation des carrières et des rémunérations. Tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent être reconnus dans leurs missions et revalorisés en conséquence.

Le SNPTES rappelle que les enseignants de l'ESAS sont également en première ligne pour accueillir les étudiantes et étudiants dont le nombre n'a cessé d'augmenter, sans que les moyens nécessaires pour les accueillir correctement n'aient été investis par l'État. Les enseignants de l'ESAS ne doivent pas être les oubliés de l'enseignement supérieur, car ils sont coincés entre deux ministères qui se renvoient la patate chaude.

Le SNPTES interpelle Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI pour une meilleure reconnaissance du rôle indispensable des professeurs de l'enseignement scolaire affectés dans l'enseignement supérieur. Des dispositions doivent être prises pour améliorer de manière significative leur déroulement de carrière et la revalorisation de leur rémunération.

Choisy-le-Roi, le 15 octobre 2020

¹ <http://www.snptes.fr/IMG/pdf/lpr.pdf>